

Association des Locataires du 10 rue du docteur Roux

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

La présidente,

Recommandé
N° 1B 010 149 5709 0

GECINA
A l'attention de Monsieur Loïc HERVE
Directeur du patrimoine immobilier
16 rue des capucines
75 084 PARIS cedex 02

Paris, le 15 juillet 2015

Monsieur le Directeur,

Vos services ont informé les locataires de ce que désormais les bureaux d'accueil des résidences seraient fermés le 2eme samedi matin de chaque mois, au motif que la convention collective des employés d'immeubles signée le 23 mai 2014 prévoit la réduction de l'amplitude hebdomadaire de travail de 50 heures à 47H30.

Si le respect des dispositions prescrites par la loi n'est pas discutable, en revanche, dans notre résidence le gardien effectue actuellement une présence hebdomadaire de 48 heures selon les horaires que vous nous avez indiqués comme intangibles, de 8H à 12H et 14H à 19H, 5 jours par semaine, et 3 heures le samedi de 8H à 11H. Dans ce contexte, le fait de passer à 47H30 ne devrait réduire l'ouverture de la loge que de 30 minutes hebdomadaires, même si la convention collective a été respectée jusqu'en juin 2015 par la fermeture de la loge un après midi par mois, peu pénalisante pour les locataires.

Je conçois que pour des raisons sociales vous ayez décidé d'accorder cette demi-journée mensuelle à vos salariés. Cependant, depuis juin, le 2eme samedi de chaque mois, le courrier n'est plus distribué alors que la poste dépose en début de matinée le sac postal devant la porte close de la loge. Il est de ce fait accessible à tout le monde, peut être ouvert et vidé, volé, détruit...

Plusieurs locataires s'en sont inquiétés auprès de l'association le 10 juillet. Aussi je vous demande de restituer une ouverture de la loge à hauteur du temps de travail hebdomadaire de 47H30 prévu par la convention collective, selon le moyen que vous jugerez approprié, de manière à ce que la réception du sac postal et la distribution du courrier aux locataires soit assurées le 2eme samedi du mois.

Je vous remercie de votre réponse.

Veillez agréer mes salutations distinguées.



Béatrice MELON-RIEY